

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, MARDI 30 JANVIER.—SUIV. —M. Chaveau introduit un bill pour incorporer la société St. George de Québec; seconde lecture, lundi prochain. M. Méthot fait un rapport favorable sur la pétition de John Gordon et autres, et présente un bill pour incorporer la compagnie d'entre-ôt de Québec; seconde lecture, 9 février. Sur motion de M. Christie, la réponse à une adresse pour les documents relatifs à la compagnie des pêches et autres mines de charbon de Gaspé est imprimée; M. Jobin introduit un bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada; seconde lecture, lundi prochain; et aussi, un bill pour autoriser jusqu'à un certain point la saisie des salaires officiels pour le paiement de dettes; seconde lecture, lundi prochain. Sur motion de l'hon. Merritt, la chambre se forme en comité pour s'enquérir sur la convenance d'admettre libre de droits, certains articles provenant ou produits des Etats-Unis, en Canada, lorsque les mêmes articles provenant ou produits du Canada seraient admis aux mêmes termes sur les marchés des Etats-Unis. Le comité siègera encore demain.—Sur motion de M. Boutillier, il est ordonné que les greffiers de cours de circuits dans le Bas-Canada soumettent devant cette chambre, sous le plus court délai possible, un extrait des entrées dans leurs cours, indiquant: 1° le nombre des actions intentées; 2° le nombre des affaires déjudiciées; 3° le nombre des affaires au-dessous de £6 5s.; et 4° le montant des honoraires accordés aux huissiers, greffiers et avocats, durant l'année 1847. Sur motion de M. John Scott, un comité est nommé pour s'enquérir sur l'état du commerce de bois, les casés de sa dépression actuelle, la nécessité de protéger les forêts contre une destruction inutile et sur toutes autres matières qui peuvent affecter les intérêts du commerce de bois en cette province. Sur motion de M. Christie, les entrées dans les journaux du 7 juillet, 1847, au sujet de la pétition de Hilaire Nadeau et autres, des Isles de la Madeleine, se plaignant de l'impérialisme avec laquelle la couronne a concédé ces terres à feu l'amiral sir Isaac Coffin, etc., sont lues et renvoyées à un comité.—Un message est reçu du conseil législatif informant la chambre que son excellence a fixé le jour de demain à midi pour recevoir les adresses des deux chambres sur les lois de navigation. Les conseillers généraux des deux chambres, présents seront l'adresse.—L'hon. M. Babin va venir à Montréal le message suivant:—Elain et Kintarline.—Le gouverneur général transmet pour l'information de l'Assemblée législative, copies des dépêches reçues du secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, énumérées par la cédule ci-annexée.

Onze documents déjés de la manière suivante: L'acte des douanes sanctionné par la reine, avec une lettre de la résolvée de la chambre du commerce à cet égard; De, avec une remontrance de la part de certains fondateurs; De, avec une remontrance de certains marchands de Glasgow; De, les vues du gouvernement de sa majesté; Concernant l'acte du Canada pour étendre la propriété littéraire aux personnes qui résident dans le royaume-uni; Le chemin de fer de Québec à Halifax transmettant le rapport des commissaires et desirant connaître les vues de la législature provinciale; Sur la nécessité d'exempter de certains droits les articles importés pour le service militaire; Au sujet des actes des chemins de fer de Montréal et Lachine, du St. Laurent et du village de l'Industrie; Remettant un ordre de la reine en conseil, sanctionnant sept bills de chemins de fer réservés en 1847 et désignant les amendements requis; Faisant rapport sur la sanction de certains actes, et suggérant des amendements aux actes qui incorporent les compagnies de Montréal et du lac Echo pour l'exploitation des mines; Suggérant des amendements à l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de l'Ouest.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, MERCREDI 31 JANVIER.—Cinquante et une pétitions sont présentées et lues sur la table; Pétitions reçues et lues; De Andrew MacFarlane et autres, de la cité de Montréal, demandant que la loi qui protège le saire des officiers publics du gouvernement exerce contre la saisie, soit amendée de manière à pouvoir permettre aux parties de recouvrer leurs justes créances; De M. P. Hnat et autres, de la paroisse de Ste. Foy, comté de Québec et Portneuf, demandant que l'acte 10 et 11 Viet. chap. 7, établissant des autorités municipales dans le Bas-Canada, soit révoqué et que l'acte 5 Viet. chap. 10 soit remis en vigueur en son lieu et place; De Louis Legendre, ecuyer, et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, demandant que les commissaires d'écoles pour la dite paroisse soient autorisés en loi à poursuivre et recouvrer un certain legs laissé par feu le Rév. Messire Joseph-Marie Jean, de Lotbinière, et pour d'autres fins; De Eugène L'Écuyer, de la cité de Québec, notaire public, demandant une aide pour pouvoir publier un ouvrage en loi compilé par lui et intitulé "Petit Guide du Jeune Notaire"; De George O'Kill Stuart, ecuyer, et autres, de la cité de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de "l'Association du Cinquième Protestant de Québec"; De la Corporation du collège de St. Hyacinthe, demandant une augmentation de l'allocation au soutien du dit collège; Du Révérend L. Provancher et autres, de Lambton et autres, townships, comté de Mégantic, demandant que les dits townships soient formés en une municipalité distincte; Des Directeurs de l'Académie de Berthier, demandant une aide pour leur permettre d'agrandir la dite académie; De Jean Baptiste Cartier et autres, de la paroisse de St. François du Lac, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a essuyées pendant les troubles de 1837 et 1838; Des Directeurs de l'Académie de Berthier, demandant une aide pour le soutien de la dite académie; De S. Chartrand et autres, de la paroisse St. Charles, comté de Nicolet, demandant un acte pour ouvrir un certain chemin dans la dite paroisse; De John Egan et Cie., et autres, demandant la construction d'un dépôt public pour le bois de construction au port de Québec; De l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant une aide pour lui permettre, de compléter une bâtisse qu'il a commencée pour les fins de l'institution; Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant l'allocation ordinaire pour le soutien de la dite institution; De Simon O. Com-wain et autres, chefs et guerriers du village des Abénakis de St. François du Lac St. Pierre, demandant la passation d'un acte pour confirmer la nomination de l'agent qu'ils ont choisi pour le recouvrement de leurs créances et la protection de leurs droits; De Charles Boyle, de Nun's Land, de la paroisse de St. Gilles, dans le district de Québec, demandant le paiement d'une certaine somme due à lui comme instituteur dans une école élémentaire; De G. J. Fréleigh et autres, du township de Stanbridge dans le comté de Missisquoi, demandant que le dit township soit partagé en deux paroisses distinctes, appelées Stanbridge et Raiford; De J. Chamberlin, Ec., et autres, du comté de Missisquoi, demandant des droits protecteurs sur les tissus de laine manufacturés dans cette province; De E. DeBellefeuille et autres, de la cité de Montréal,

étudiant en loi, demandant que les étudiants en loi dans le Bas-Canada qui ont été gradués dans une université ou collège légalement institué en cette province, ou dans la Grande-Bretagne ou l'Irlande, soient admis à pratiquer cette profession après avoir étudié pendant trois années; De A. H. Laird et autres, de la cité de Montréal, demandant la passation d'une loi pour protéger les fonds de l'association des *Old Fellows* contre la fraude et les dilapidations; Du révérend J. L. Beauvieux et autres, de la paroisse St. Thomas, dans le comté de Flet, demandant une allocation pour l'établissement d'une institution pour l'éducation des filles; De William Montgomerie, ecuyer et autres, de Grantham et townships adjacents, dans le comté de Drummond, demandant une aide pour construire un pont sur les rivières St. François, au village de Drummondville; De l'honorable Joseph Bourret, maire, au nom des habitants de la cité de Montréal, demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation ou la modification des lois de navigation; Du Révérend John Bethune et autres, de Montréal, demandant une aide en faveur de l'institution pour le soulagement de la vue et de l'ouïe à Montréal; De George Chaperon, de la Baie St. Paul, comté de Saguenay, demandant une allocation pour l'indemnité des pertes et dommages qu'il a soufferts dans l'exécution des devoirs de sa charge comme commissaire nommé pour ouvrir une communication entre les paroisses St. Pierre, St. Paul et St. Joachim; De George Chaperon et autres, de la Baie St. Paul et St. Urbain, comté de Saguenay, demandant une allocation pour l'ouverture du chemin Bagot, pour la construction d'un pont sur la rivière du Gouffre, et pour améliorer les chemins des côtes du Cap au Corbeaux, et que les dits travaux soient mis sous le contrôle du bureau des travaux publics; Du Rév. J. B. Gagnon et autres, de la Malbaie et autres paroisses dans le comté de Saguenay, demandant une allocation pour achever et entretenir le chemin entre Ste. Agnès et la Baie des Ha! Ha!; De l'Association de la bibliothèque de Québec, demandant une allocation pour la dite institution; De Elasmivies et autres, du district de St. François, demandant une aide pour la construction d'un chemin depuis Waterville jusqu'à Sherbrooke; Du Rév. William King et autres, du township de Brighton, comté de Mégantic, demandant une aide pour améliorer la route qui conduit au chemin de Craig; De E. Duchesnay, Ec., et autres, de cette partie du comté de Dorchester, et devant former le comté de Beauport, demandant l'abolition des taunnes en fief et en censive; De Joseph Donagan, de la cité de Montréal, demandant un acte pour rattacher la terre en vertu duquel il est en possession d'une propriété dont il a hérité de son père et dont il a été dépouillé par ses neveux, sous le prétexte qu'il est abain; et que les titres de toutes les personnes dans la même position soient ratiés; De John H. Auson, Ec., et autres, de la province du Canada, demandant que les personnes pratiquant la médecine suivant le système Thompsonien ou botanique, puissent être autorisés à prescrire et recevoir un salaire pour leurs services, surtout quand ils ont reçu des diplômes de la société médicale thompsonienne; De William Duncan, de la paroisse de St. Ignace du Coteau-du-Lac, comté de Vaudreuil, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à recouvrer un certain montant à lui dû pour la construction d'un pont sur la rivière à Delisle; De Benjamin Oulmet et autres, du township de Upton, demandant qu'une certaine partie du dit township soit annexée au comté de Shelburne et au district de Montréal; De Madame M. Lunn, directrice et Madame A. Darnford, secrétaire au nom de l'hospice de la maternité de Montréal, demandant l'allocation ordinaire au soutien de la dite institution; De John Molson, ecuyer, et autres, de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de jonction de Montréal et la ligne provinciale, demandant une extension du temps fixé pour déposer leur plan, et une augmentation de leur capital.—Pétitions renvoyées à des comités: De Louis Legrand et autres—de George O'Kill Stuart et autres—de Joseph Donagan, de Montréal—de Benjamin Oulmet et autres, de Upton—de T. M. Daly et autres.—M. Dumais rapporte les résolutions suivantes sur le rapport final du comité de l'élection contestée de Cornwall:—Résolu, Qu'un avis de huit jours pleins sur le jour et le lieu où se fera la dite élection est exigé par le statut provincial, fine Vie. 1; Que le dit avis n'a pas été donné pour l'élection d'un membre représentant la ville de Cornwall dans le présent parlement; Que le comité n'a aucune raison de croire que le résultat de la dite élection a été affecté par cette irrégularité; Que l'honorable John Hillyard Cameron a été dûment élu pour servir comme membre, pour représenter la dite ville de Cornwall dans le présent parlement; Que la pétition de Charles Rattray, ecuyer, et autres, n'est ni frivole ni vexatoire; Que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire; Que la conduite de l'officier-rapporteur à la dite élection, en donnant avis, n'est pas conforme au dit acte.—L'honorable M. Boulton, du comité des ordres permanents, fait rapport que pour les pétitions de H. H. Whitney et autres, de M. M. Delisle, LeMoine et Delbien, et de Louis Comie, l'avis requis a été donné; et que pour la pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, si l'indemnité l'avis était nécessaire; et pour les pétitions du Rév. M. St. Germain, des Sœurs de Ste. Croix de St. Laurent, et de V. P. W. Dorion et autres, qu'elles ne tombent point sous l'opération de la 66me règle.—Sur motion de M. G. Sherwood, le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés est prolongé jusqu'au 15 février prochain.—L'hon. M. Sherwood propose que cette partie de la première règle de cette chambre qui fixe l'heure des séances pour la transaction des affaires soit amendée, en substituant dix heures le matin au lieu de trois heures dans l'après-midi pour et durant la présente session à commencer après la présente semaine; et en outre que si à six heures P. M. la chambre siège encore, M. l'Orateur pourra ajourner la chambre jusqu'au jour de séance suivant sans soumettre la question.—Que le mardi de chaque semaine, la chambre sera ajournée jusqu'au jeudi suivant et que dans tous les cas d'avis de motion, il faudra qu'il s'écoule deux jours pleins avant d'être pris en considération, le tout durant et pendant la présente session et pas plus longtemps.—La motion de l'hon. M. Sherwood est adoptée, après la perte de deux amendements. L'hon. M. Baldwin présente la réponse à une adresse du 23 du courant, demandant un état des honoraires de l'huissier-audencier et de son assistant, dans la cour du banc de la reine pour le district de Montréal, pendant les cinq dernières années.—L'hon. M. Hincks rapporte que l'adresse conjointe au sujet des lois de navigation a été remise et que si n'excellence transmettra l'adresse à sa majesté par l'entremise du secrétaire d'état pour les colonies.—Le bill des apprentis pilotes est lu une seconde fois et renvoyé à un comité, pour lundi prochain.

UNE DIFFERENCE.—Savez-vous, disait un des grands flambeaux de la doctrine à un ecclésiastique, savez-vous que Jésus-Christ était communiste comme nous? — Comme vous pas tout-à-fait; son système consistait à tout donner et à le voir à tout prendre.

**A vendre,**  
AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ  
LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE  
VILLE,  
**LE CALENDRIER  
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL  
POUR L'ANNEE 1849.**

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examineurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc. Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

**COLLEGE DE REGIOPOLIS,  
KINGSTON, HAUT-CANADA.**

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; on y a un grand air et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue comprise l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, le Lac de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'histoire et la géographie. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 au 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance. Les examens ont lieu par année. Le bachelier, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont recueillies à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée à moins d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On ouvre, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès de leurs enfants. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de persécution, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

**LIBRAIRIE CATHOLIQUE**  
DE  
J. B. ROLLAND, No. 24 RUE ST. VINCENT,  
Montréal.  
On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.  
Montréal, 21 octobre 1847.

**LE Soussigne informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX** et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.  
J. Bte. ROLLAND.  
Montréal, 5 novembre 1847.

**BANQUE D'ÉPARGNES  
DES  
CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.**

PATRON:  
Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.  
Bureau des Directeurs,  
W. Workman, Président, P. Beauvieux,  
A. Laroque, V. Président, Joseph Bourret,  
Francis Hincks, H. Mulholland,  
J. Bolton, Edwin Atwater,  
Dunast Masson, Barthol. O'Brien,  
Nelson Davis, Jacob DeWitt,  
Henry Judah, Joseph Grenier,  
L. T. Drummond.  
AVIS est donné par les présentes que cette Institution aura QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le jour ou après le premier jour d'octobre prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours, de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et dimanches (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, et que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seront faites, aucun autre jour dans la semaine; le Président ou le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. Secrétaire et Trésorier

**ADRESSES D'AFFAIRES.**

**LE DR. P. BEAUBIEN**  
L'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M.  
Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

**LE DR. DAVIGNON**  
PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Oulmet, Ec., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant travaillé depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public.  
Montréal, 28 novembre 1848.

**DR. GENAND, coïn des Rues Ste. Hélène et des Rôcollets.**  
Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

**GERIN-LAJOIE, avocat, à établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.**  
Montréal, 22 sept. 1848

**P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché.**  
Montréal, 9 Nov. 1848.

**A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent.**  
Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

**ARCHITECTURE.**  
CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

**L. P. BOIVIN,**  
Coin des rues  
NO TRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveaux pratiques que tout ce qui était blissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier. Attendu incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.  
Montréal, 26 mai.

**A VENDRE.**  
UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.  
JOSEPH LAJEUNESSE.  
Montréal, 18 juillet 1848.

**P. GENDRON,**  
IMPRIMEUR.  
24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

PRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.  
Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRÈS-REDUITS.

**CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.**  
LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.  
Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.  
LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par moins de SIX mois.  
Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.  
Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.  
PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 f.  
Chaque insertion subséquente, 0 0 f.  
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 f.  
Chaque insertion subséquente, 0 0 11.  
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chq. que ligne, 0 0 f.  
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 f.  
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.  
Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.  
**AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.**  
Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires.  
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec., N. P.  
Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V.  
St. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.  
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.  
**JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU,**  
PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.